

«*Par ordre, sans brigue
et sans aucune prévention*».

Les maires de Lamballe au XVIII^e siècle

L'histoire de Lamballe a été savamment présentée sous toutes ses facettes par le chanoine Dutemple au début du XX^e siècle. Cette étude, aujourd'hui encore essentielle pour qui veut mieux connaître la capitale du Penthièvre ou amorcer l'examen d'une question particulière, aborde «la vie municipale¹» à partir des sources locales, notamment les registres de délibérations de la communauté de ville du XVIII^e siècle. L'auteur aborde de très nombreux thèmes, des origines de la communauté de ville à la vie économique de la cité en passant par les travaux, la question fiscale, le logement des troupes²...

Il insiste à plusieurs reprises sur une réalité bien connue, à savoir le poids de l'intendance dans la gestion urbaine³. Mais, ce faisant, il occulte largement les réalités de la vie politique locale, les réseaux qui l'innervent et la structurent, ses enjeux, ses affrontements... Or, Lamballe constitue, semble-t-il, un cas de figure assez riche et complexe dans la mesure où de nombreux acteurs aux objectifs parfois convergents, parfois divergents y sont recensés : maire, communauté de ville, subdélégué de l'intendant, représentants d'un puissant seigneur membre de la famille royale et gou-

¹ DUTEMPLE, C., *Histoire de Lamballe. Volume II. La vie municipale*, 1925, réimpression, Paris, Res Universalis, 1990, 413 p.

² Un certain nombre de points ont été complétés par SALLIER DUPIN, G. (DE), «Heurs et malheurs des Lamballais au XVIII^e siècle», *Les Amis du Vieux Lamballe et du Penthièvre*, n° 20, 1993, p. 157-189, n° 22, 1995, p. 157-189, n° 23, 1996, p. 177-196.

³ C'est une manière de se situer dans le débat – évoqué par P. Guignet à propos de la Flandre Wallonne et du Hainaut français – qui oppose la thèse de l'absolutisme centralisateur s'exerçant jusque dans les villes, ne laissant aucune place à l'initiative locale, à celle de l'indépendance municipale préservée face à l'intervention d'un pouvoir central «*qui n'eut rien de massif ni de tracassier*». GUIGNET, P., *Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1990, p. 96.

verneur de Bretagne⁴. Évidemment, il ne peut s'agir ici d'examiner la vie politique à Lamballe au XVIII^e siècle ; cette courte étude est une approche beaucoup plus modeste qui se propose d'aborder la question à partir des maires.

Ces derniers présentent en effet l'intérêt de constituer un corpus suffisamment restreint pour permettre de brosser un portrait de groupe. Trente-deux individus ont occupé cette fonction au cours du siècle des Lumières. Leur mode de désignation a varié au cours de la période au gré des vicissitudes de la politique royale. Le cadre institutionnel est connu : en 1692, la monarchie à la recherche de ressources nouvelles transforme la fonction élective de syndic en office véral ; en 1717, elle opte pour le retour aux élections avant d'imposer à nouveau le principe des offices de 1722 à 1724 puis de 1733 à 1748. La réalité diffère un peu puisque le principe électif n'est abandonné que deux fois : en 1736, Louis-Philippe Le Corgne de Launay est installé sur provisions du roi ; en 1737, Gilles-Jean Bonvarlet de Grandpré achète l'office de maire⁵. Mais dès le 21 décembre 1739, la communauté de ville le rachète et rétablit les élections⁶. Choisis pour deux années, les maires de Lamballe peuvent être réélus et le choix du corps de ville est confirmé par le duc de Penthièvre depuis 1703. C'est donc sur ces observations que doit se fonder le portrait des maires de cette petite ville. Par conséquent, après examen des conditions d'accès à la fonction, il sera possible de réfléchir aux atouts sur lesquels se fonde le pouvoir de ces maires avant de tenter de les inscrire dans quelques réseaux locaux.

Être maire à Lamballe au XVIII^e siècle

Être maire, c'est tout d'abord accepter de remplir une charge essentielle et lourde : épaulé des seuls miseur et greffier, «*tout le fardeau de l'administration retombe sur lui*⁷» et il ne peut théoriquement pas s'ab-

⁴ Il s'agit de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse (1678-1737), fils légitimé de Louis XIV, puis de son fils Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre (1725-1793). Sur ces personnages, voir DUMA, J., *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793). Une nébuleuse aristocratique au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 744 p.

⁵ Bibl. mun. de Lamballe, BB 4, registre de délibérations de la communauté de ville, 18 novembre 1735 et 8 juin 1736. De courtes notices présentent chacun des maires en annexe 3.

⁶ Bibl. mun. de Lamballe, BB 4, registre de délibérations de la communauté de ville, 4 mars 1737.

⁷ DUPUY, A., *Études sur l'administration municipale en Bretagne au XVIII^e siècle*, Paris/Rennes, Picard/Plihon et Hervé, 1891, p. 42.

senter de la ville sans la permission de l'intendant. La communauté de ville ne s'y trompe d'ailleurs pas. Lorsque Jacques Revel de l'Etang décède avant la fin de son mandat en septembre 1726, elle s'efforce de nommer quelqu'un le plus rapidement possible «dans sa place attendu que cette charge ne peut demeurer vacante par les fréquentes occasions auxquelles le ministère de celui qui la remplira est nécessaire⁸». Certains éprouvent d'ailleurs des difficultés à concilier les obligations de la fonction avec leurs propres activités. Mathurin Chauvel du Val n'est ainsi même pas présent à la fin de son mandat en 1716 : «*led. Sieur du Val est actuellement en la ville de Brest d'où il ne sera pas sitôt de retour...*⁹». Début novembre 1753, Mathurin-François-Charles Micault de Souleville est élu pour les années 1754 et 1755 mais, à la fin du mois, il décline ces responsabilités «ses affaires ne lui permettant pas actuellement de remplir les fonctions et la charge de maire¹⁰». En 1761, Joseph-François Feuillet de Cariollay décide de se retirer définitivement après quatre années d'exercice, «ses affaires personnelles ne lui permettant pas de continuer de gérer plus longtemps la même charge¹¹». En 1770, Jacques Revel de l'Etang est désigné pour remplir la fonction de lieutenant de maire car Nicolas Mahé de Kerdavy est «souvent en nécessité de s'absenter pour ses affaires particulières surtout dans le temps des récoltes¹²». En 1773, alors que les échevins demandent à Charles Boullaire de La Villemoisan de rester en poste, ils doivent vite abandonner cet espoir «sur ce qu'il a représenté que ses affaires ne lui permettraient pas de continuer¹³». Le maire est de surcroît contraint de faire des avances dont le remboursement par la communauté doit être autorisé par l'intendant. Ainsi, en 1774, Charles Boullaire de La Villemoisan ne touche que 80 livres «pour ce qu'il lui en coûte de papier, plume, encre et cire» alors qu'il a engagé plus de 400 livres au cours de son mandat¹⁴.

⁸ Bibl. mun. de Lamballe, BB 2, registre de délibérations de la communauté de ville, 18 septembre 1726.

⁹ Bibl. mun. de Lamballe, BB 1, registre de délibérations de la communauté de ville, 11 décembre 1716.

¹⁰ Bibl. mun. de Lamballe, BB 7, registre de délibérations de la communauté de ville, 6 et 27 novembre 1753.

¹¹ Bibl. mun. de Lamballe, BB 9, registre de délibérations de la communauté de ville, 14 décembre 1761.

¹² Bibl. mun. de Lamballe, BB 10, registre de délibérations de la communauté de ville, 4 septembre 1770.

¹³ Bibl. mun. de Lamballe, BB 11, registre de délibérations de la communauté de ville, 20 septembre 1773.

¹⁴ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 511, fonds de l'Intendance (ville de Lamballe). Délibération du 12 février 1774.

La fonction est donc parfois inconfortable. En période troublée, elle peut même se révéler périlleuse. Joseph-François Feuillet de Cariollay le mesure bien en 1758 alors que les effets de la guerre¹⁵ l'obligent à gérer l'obligation de casernement avec rigueur. Il est en effet attaqué à l'hôtel de ville par la femme du serrurier Dugier qui l'insulte, se répandant «*en invectives et calomnies les plus atroces, vomissant publiquement des horreurs*». Non contente de soulever une émeute, elle se rend chez lui armée d'un bâton avec lequel elle entreprend «*de rompre la faïence placée à un vaisselier*», menace et insulte sa femme qui ne doit son salut qu'à l'intervention de voisins. Par la suite, elle ira jusqu'à le menacer de l'assommer «*à coups de pierres à la face du public*»¹⁶. Les actes du maire sont par ailleurs scrutés avec attention par les échevins¹⁷. Le même Feuillet est ainsi soupçonné en 1762 d'avoir détourné 420 livres d'aides qui auraient dû être versées au bureau général des finances à Nantes¹⁸. Quoi qu'il en soit du fond de l'affaire, sa défense témoigne des tensions, des affrontements qui peuvent surgir au quotidien. En effet, il écrit à l'intendant : «*quelque attention que j'ai eu pendant cinq années d'administration laborieuse et embarrassante de la charge de maire de cette ville il ne m'a pas été possible de plaire à tous. Je connais d'ailleurs l'impossibilité de satisfaire tout le monde, en pareil cas, ce qui m'a conservé le ressentiment de quelques uns de nos membres, qui ne manquent point à l'occasion de m'en donner des marques*»¹⁹. La charge de maire peut ainsi se trouver au cœur de rivalités. Elles sont particulièrement perceptibles quand les règles de désignation ne sont pas scrupuleusement respectées. Un exemple bien connu car longuement développé par le chanoine Dutemple dans son *Histoire de Lamballe*²⁰ le montre. En substance, fin 1767, Jacques Revel

¹⁵ La France est alors engagée dans la guerre de sept ans (1756-1763). Feuillet écrira plus tard qu'il a exercé «*dans les circonstances les plus critiques d'une forte guerre, suivie de deux descentes des ennemis sur les côtes de son département*», Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 509, fonds de l'Intendance (Ville de Lamballe). Mémoire de défense adressé à l'intendant, 7 janvier 1763. Il fait allusion aux débarquements anglais de juin 1758 à Cancale et de septembre 1758 à Saint-Briac, ce dernier se terminant par la bataille de Saint-Cast.

¹⁶ DUPUY, A., *Etudes sur l'administration municipale...*, op. cit., p. 43 ; Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 2469, fonds de l'Intendance (correspondance). Lettre de Feuillet de Cariollay, maire, 30 mai 1758.

¹⁷ C'est-à-dire les membres du corps de ville.

¹⁸ DUTEMPLE, C., *Histoire de Lamballe...*, op. cit., p. 280-282.

¹⁹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 509, fonds de l'intendance (ville de Lamballe). Lettre de Feuillet de Cariollay à Vedier, subdélégué général de l'intendant de Bretagne, 16 décembre 1762. Feuillet avait engagé une lutte afin d'«*anéantir le droit que les juges ont et sont en possession d'exercer sans interruption jusqu'à ce jour de présider aux assemblées de la communauté et d'avoir le turne [le rang] avant elle pour la députation aux Etats*», cité par NIÈRES, C., *Les villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 430.

²⁰ DUTEMPLE, C., *Histoire de Lamballe...*, op. cit., p. 67-70.

de l'Etang – connu de longue date à Lamballe pour son esprit de chicane –, maire depuis 1766, refuse la prolongation de fonctions que lui offre l'assemblée. Cette dernière désigne donc trois candidats et demande en même temps au duc de Penthièvre d'agréer Jacques Le Provost de La Roche. Début 1768, comme la procédure n'a pas été respectée et que la confirmation du choix du nouveau maire par le duc tarde à venir, Revel décide contre toute attente de rester en place. Il se heurte alors au nouveau maire soutenu par son beau-frère le subdélégué Charles Boullaire de La Villemoisson qui affirme n'intervenir que «pour le service du roi²¹» car à cause de ce blocage on risque de ne pas pouvoir dresser à temps la liste des hommes soumis au tirage au sort pour la milice. Cela dit, l'affaire est peut-être moins anodine qu'il n'y paraît. En effet, l'année précédente, Boullaire – subdélégué, rappelons-le – avait été désigné pour accompagner Revel aux États de Bretagne qui se tenaient à Rennes²². Dans le contexte particulier de l'affaire de Bretagne, c'était aussi un moyen pour le pouvoir de contrôler un représentant du tiers lors d'une session particulièrement agitée²³. D'ailleurs, d'Aiguillon s'était empressé de ratifier la décision de la communauté. Il n'est bien sûr pas à exclure que cette dernière n'ait vu dans cette députation qu'un moyen d'agréer un juge – Boullaire est aussi lieutenant – comme elle en avait l'habitude²⁴. D'ailleurs, comme partout, le maire doit s'affirmer face aux prétentions des juges de la seigneurie de Lamballe : ce n'est, dans les faits, qu'à partir de 1773-1775 qu'il préside les délibérations de la communauté de ville aux dépens du sénéchal conformément à un règlement de 1744.

²¹ Bibl. mun. de Lamballe, BB 17, registre de délibérations de la communauté, 20 janvier 1768.

²² Bibl. mun. de Lamballe, BB 9, registre de délibérations de la communauté de ville, 30 décembre 1766.

²³ Il s'agit d'un épisode de l'affrontement entre la monarchie et les États soutenus par le Parlement de Bretagne. Sur fond de lutte au sujet des levées d'impôts et de tentative de limitation du pouvoir royal, l'affaire de Bretagne (1764-1774) est dominée par un violent conflit d'autorité entre le procureur général du roi au Parlement, Caradec de La Chalotais, soutenu par le Parlement et arrêté en 1765, et le gouverneur de la province, le duc d'Aiguillon, qui démissionne en 1768. Pendant cette période le contrôle des États de Bretagne – qui vote le «don gratuit» consenti à la monarchie – est plus que jamais un enjeu entre la noblesse qui, soutenue par les parlementaires, domine les États et la monarchie. La session qui se tient entre le 29 décembre 1766 et le 23 mai 1767 est marquée par l'obstruction systématique de la noblesse qui s'oppose à toute forme d'imposition. POQUET, B., *Histoire de Bretagne*, t. 6 (1715-1789), La Bretagne province, Rennes, Vatar, 1914, Réimpression, Mayenne, Floch, 1972, p. 319-322 ; QUÉNIART, J., *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 99-100.

²⁴ A Lamballe, on désigne en effet alternativement le maire puis un juge pour représenter la communauté aux états. Cette année-là, la mission revient à un juge mais plusieurs se disputent la place et la communauté ne sait lequel désigner. De plus, le maire, Revel, souhaite faire appliquer l'arrêt du Conseil de 1763 qui prive les juges de cette députation. Dans ce contexte, le maire se retrouve à Rennes ! DUTEMPLE, C., *Histoire de Lamballe...*, op. cit., p. 91-92.

En dépit de sa lourdeur et de ses dangers, la place est convoitée. A part Louis-Philippe Le Corgne de Launay (1736) et Gilles-Jean Bonvarlet de Grandpré (1737), pourvus de l'office de maire par le roi, les autres sont désignés par la communauté pour deux ans. Un savant dosage entre cooptation et élection préside alors au choix des maires. Le plus souvent, si l'on en croit les registres de délibérations, la décision est prise sereinement et est bien acceptée. Dix-neuf fois entre 1719 et 1790, la communauté a, après recueil des voix, été «*unanimement d'avis de nommer*», a «*d'un avis unanime nommé*», a «*unanimement nommé*» son maire. Quatre fois, le choix s'est fait «*à la pluralité des voix*», les registres livrant parfois dans ce cas la ventilation des voix. À sept reprises le maire est désigné après le «*recueil des voix*» sans que l'on sache s'il y a un réel choix ou s'il y a un candidat unique pressenti. Cela étant, comme on a déjà pu le percevoir, la réalité n'est certainement pas aussi idyllique même s'il n'y a pas lieu de douter de la volonté des notables de faire en sorte que le choix des maires comme des autres officiers municipaux se fasse «*par ordre, sans brigue et sans aucune prévention comme il en est arrivées en quelques occasions*²⁵» conformément aux vœux des autorités pour lesquelles «*les maires et autres officiers municipaux ne doivent envisager, dans l'exercice de leurs fonctions, que la seule satisfaction de se rendre utiles à leurs concitoyens*²⁶». On s'est bien sûr parfois alarmé de ne pas trouver de personnalités à la hauteur de l'enjeu, certains souhaitant ainsi au milieu du siècle allonger le mandat à trois ans à cause de «*la rareté quant à présent des sujets propres...*²⁷». Pourtant, il ne manque jamais de candidats. À partir du moment où la communauté doit élire le maire sur une liste de trois candidats préalablement désignés et soumis à l'approbation du gouverneur de la province conformément à l'arrêt du Conseil du 11 juin 1763, il est possible d'examiner l'intérêt que suscite la fonction grâce à sept procédures bien décrites²⁸. Quatre maires – Joseph-François Feillet de Cariollay, Jacques Revel de l'Etang, Charles Boullaire de La Villemoisan, Mathurin Micault de Mainville – sont choisis lors de leur première tentative. Trois ont dû s'y reprendre à plusieurs fois. Jacques Le Provost de La Roche, élu en 1767, a tenté sa chance en 1766 et en 1757. Nicolas Mahé de Kerdavy, élu en 1769, était candidat en 1767 et en 1766. Jean-François Boullaire du

²⁵ Bibl. mun. de Lamballe, BB 18, lettre de Beaulieu, maire de Lamballe, au duc de Penthièvre, 10 mars 1697.

²⁶ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 463, fonds de l'Intendance (ville de Saint-Brieuc). Lettre adressée au contrôleur général concernant le sieur Souvestre de La Villemain, maire de Saint-Brieuc, 13 août 1773.

²⁷ Bibl. mun. de Lamballe, BB 6, registre de délibérations de la communauté de ville, 14 novembre 1749. Henry-Louis Bellanger est d'ailleurs élu pour trois ans.

²⁸ Voir annexe 1.

Plessix, élu en 1773, s'est présenté en 1771 et 1769. Certains ont pu faire preuve d'une belle persévérance sans jamais être élu. C'est le cas de Droguet de La Villeaune, candidat malheureux à trois reprises en 1757, 1766, 1767 ; de Caro de La Villeourmel qui concourt sans succès en 1769, 1771, 1773 et 1786. Se présenter, c'est aussi s'exposer à la possibilité d'un camouflet : Fichet du Portail en fait l'amère expérience en 1786 lorsqu'il n'obtient aucune des quatorze voix.

Lourde, source de tracasseries, la charge de maire est donc aussi recherchée. Mais, s'intéressant en quelque sorte aux processus évidents, ces quelques remarques n'envisagent cependant qu'un aspect de l'exercice du pouvoir. Or, l'examen ne peut être cantonné à l'étude des fonctions officielles²⁹. Il convient aussi de s'intéresser aux atouts qui rendent possible l'exercice du pouvoir par tel ou tel individu, tel ou tel groupe, donc de se préoccuper des mécanismes sous-jacents de l'exercice du pouvoir. Au-delà, il est souhaitable de s'intéresser aux systèmes relationnels au sein de la ville, d'orienter la réflexion vers les réseaux à l'échelle d'une petite ville comme Lamballe.

Un pouvoir polymorphe ?

L'autorité du maire en charge s'inscrit lisiblement dans l'espace au moyen d'un «*écusson armoyé* [mis] *sur le haut de la porte*» de sa demeure³⁰. Signe le plus évident de la particularité de l'occupant des lieux, il ne doit pas dissimuler le fait que son pouvoir prend plusieurs formes qui sont autant de marques de distinction sociale, de notabilité. Avoir, paraître, savoir, administrer : la combinaison des différents ressorts de ce pouvoir dans la cité permet d'ébaucher les contours du groupe.

Les registres de capitation fournissent une première évaluation du niveau de fortune des maires. Plus que leur richesse supposée, ils donnent une image de la hiérarchie fiscale locale et permettent de situer quelques-uns de nos personnages l'année de leur entrée en fonction ou l'année suivante³¹.

²⁹ JESSENNE, J.-P., «Définir le pouvoir ? Problèmes et enjeux», *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1998, n° 3 et 4, supplément à la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 45, 1998, p. 8.

³⁰ Bibl. municip. de Lamballe, BB 2, registre de délibérations de la communauté de ville, 15 mars 1724.

³¹ Instaurée en 1695, la capitation se propose d'imposer tous les sujets du royaume répartis en vingt-deux classes, à l'exception du clergé qui vote des dons gratuits. Supprimée en 1698, réapparue en 1701, maintenue jusqu'à la Révolution, elle perd rapidement son aspect novateur et devient un impôt de répartition auquel s'abonne la province et auquel échappent dans une large mesure les privilégiés.

<i>Noms</i>	<i>Années</i>	<i>Montant de la capitation</i>	<i>Nombre de cotes supérieures</i>	<i>Nombre de contribuables aisés</i>
Gilles-Jean Bonvarlet de Grandpré	1737 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 4099)	15 livres	61	37 sur 1107 cotes
Gabriel Hamon des Fermes	1742 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 4099)	44 livres	9	43 sur 978 cotes
Robert-François Bernard du Hautcilly	1754 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 4400)	24 livres	18	42 sur 1050 cotes
Joseph-François Feillet-Cariollay	1758 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 4401)	6 livres	220	65 sur 933 cotes
Pierre Grolleau de Kervost	1762 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 4102)	12 livres	57	42 sur 1000 cotes
Jacques Revel de L'Étang	1766 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 4102)	70 livres	4	54 sur 1105 cotes
Nicolas Mahé de Kerdavy	1770 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 4103)	33 livres	20	49 sur 1052 cotes
Charles Boullaire de La Villemoisan	1772 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 4103)	50 livres	8	47 sur 1106 cotes
Jean-François Boullaire du Plessix	1774 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 4103)	19 livres	59	59 sur 1113 cotes
Mathurin-Laurent Micault de Mainville	1786 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 4107)	46 livres	10	49 sur 1055 cotes

Tableau 1 – La capitation des maires.

Les rôles conservés montrent ainsi qu'ils figurent le plus souvent parmi les plus imposés de la cité. Selon le raisonnement de Jean Meyer³², six d'entre eux, payant plus de 20 livres de capitation font même partie des contribuables aisés. Cependant, comme en Flandres ou à Fougères, si les maires, semblent être au cœur du groupe dominant, ils n'en constituent pas

³² MEYER, J. (sous la direction de), *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972, p. 268. Pour une critique récente de cette source, voir JARNOUX, P., *Les bourgeois et la terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, p. 15-25. Selon ce dernier, si la capitation ne peut «être tenue que comme un indicateur détourné et déformé des hiérarchies sociales», la limite des vingt livres paraît bien appropriée pour «définir la masse d'individus qu'on peut considérer comme riches et constituant la bourgeoisie».

obligatoirement le sommet³³. Cette aisance manifeste semble s'appuyer dans plusieurs cas sur la propriété foncière. En l'absence de registres du vingtième, il est possible de tirer profit de quelques rares inventaires après décès qui permettent – modestement – d'ouvrir quelques pistes. Jacques Revel de l'Etang possède par exemple une «*maison des champs située paroisse de Maroué*» et deux métairies affermées à Andel et à Hénansal. Jean Renault dispose de trois métairies : une en Maroué, une en Landéhen, une autre en Bréhan. Louis de Launay est propriétaire de sept métairies – en Maroué, Plestan, Plédéliac, Morieux, Plérin et Pordic – qui lui rapportent, outre des loyers en nature, près de 1 000 livres par an. Jean-François Boullaire du Plessis déclare aux commissaires chargés de la répartition de la capitation deux métairies – en Maroué et Hillion – ainsi que plusieurs rentes en Hillion et Lamballe. On l'aura compris, l'étroitesse de l'échantillon³⁴ et les lacunes des descriptions de patrimoines³⁵ n'autorisent en la matière que des intuitions. Mais on saisit peut-être mieux l'attachement de ces personnages à ce premier des «*signes extérieurs de notabilité*³⁶» qu'est la façon de se faire appeler : «*noble homme...*» ou «*noble homme... sieur de...*»

Mais on aborde déjà les pratiques qui contribuent à distinguer les maires du commun des Lamballais. Certains habitent en effet de belles demeures situées au cœur de la ville. Ainsi, Jacques Revel de L'Etang dispose-t-il «*près le grand martray de cette ville*» d'une maison à deux étages dotée d'une cave, d'une cour, d'une écurie, d'un cellier. Si le logement dispose d'un «salon», il semble rester bien traditionnel dans son agencement puisque aucun couloir ou «transport» n'est mentionné, absence qui caractérise aussi les autres maisons dont on garde une trace³⁷. Louis de Launay habite quant à lui à proximité, rue de l'Ave Maria, dans une maison avec cour et jardin ; François Genty³⁸ une demeure avec grenier, cave, cour, jar-

³³ GUIGNET, P., *Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle...*, op. cit., p. 395. E. DEMY, *Les relations ville/monarchie au siècle des Lumières. Entre absolutisme royal et indépendance municipale, les bases d'une coopération : le cas fougereais (1750-1788)*, mémoire de maîtrise sous la direction d'O. Chaline, Université Rennes 2 – Haute-Bretagne, 2000, p. 57.

³⁴ Respectivement : Arch. dép. des Côtes-d'Armor, B 2708, scellés du 23 septembre 1726 et inventaire du 6 mars 1727, B 2719, scellés du 6 février 1726 et inventaire du 27 juin 1726, B 2715, scellés du 25 septembre 1747 ; Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2 Eb 88, état de la fortune au vrai du sieur du Plessis Boullaire, maire de Lamballe, 1779.

³⁵ Tous les rédacteurs ne décrivent par exemple pas le contenu des papiers des défunts. Or, ils peuvent mentionner les dates d'acquisition des biens, leur valeur, les héritages...

³⁶ SERVEL, A., «Les signes extérieurs de notabilité en pays d'Apt aux XVI^e et XVII^e siècles», *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 42, 1995, p. 195-218.

³⁷ Il faut cependant garder en mémoire la fâcheuse habitude de bien des priseurs d'oublier les couloirs.

³⁸ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, B 2716, inventaire du 12 septembre 1749.

din et tonnelle. Pour le train de leur maison, nombre de maires, à l'instar des notables civils ou ecclésiastiques, emploient des domestiques. Ainsi, en 1772, le maire en charge Boullaire de La Villemoisan en rémunère un et les anciens maires Mahé de Kerdavy, Grolleau de Kervost, Le Provost de La Roche et Genty respectivement un, un, deux et trois³⁹. Ils renforcent leur particularisme en acquérant des objets révélateurs de leur bon goût et de la connaissance de certaines modes : les montres «à boîte d'argent» de François Genty, Jacques Revel de l'Etang et de Jean Renault dès la première moitié du siècle témoignent bien de cette culture de la distinction. Et que dire de l'allure de ce dernier quand il arbore son «épée à garde d'argent et poignée d'argent» et «sa canne de jonc avec une poignée noire» ou de sa fierté lorsqu'il offre ses assiettes de porcelaine de Hollande au regard de ses invités⁴⁰ ? Du point de vue symbolique enfin, en dépit des efforts de l'Eglise et des autorités civiles⁴¹, la tradition de l'inhumation dans l'église paroissiale semble perdurer très longtemps puisqu'il faut attendre la fin de la période – après la déclaration de 1776⁴² donc – pour voir deux des derniers maires inhumés dans le cimetière de la paroisse Notre-Dame et Saint-Jean⁴³.

Le pouvoir a vraisemblablement aussi une assise culturelle. Les maires de Lamballe sont incontestablement des personnages cultivés. Passons rapidement sur leurs signatures, bien évidemment parmi les plus travaillées sur les actes conservés – registres paroissiaux, registres de la communauté de ville, registres de la chambre de lecture –, témoignant de

³⁹ Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine, C 4103, rôles de la capitation de Lamballe, 1772.

⁴⁰ Daniel Roche a montré la place de la porcelaine dans la culture de la distinction : «*Le monde des consommations éphémères et du vieillissement rapide des besoins s'est ouvert. Chez les riches, il est symbolisé par le triomphe de la porcelaine qui affranchit définitivement le luxe de la tyrannie de l'utile...*», cela dès le xvii^e siècle. ROCHE, D., *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation, xvii^e-xix^e siècle*, Paris, Fayard, 1997, p. 260.

⁴¹ Pour le clergé, l'inhumation dans l'Eglise est facteur de désordre et d'indécence. Les autorités civiles avancent quant à elles des motifs hygiénistes dans le cadre de la lutte contre les épidémies. C'est pour faire face à une épidémie de scarlatine à Rennes que les parlementaires interdisent par un arrêt du 16 août 1719 les inhumations dans les églises. Sur ce sujet, voir LEMAÎTRE, A.-J., «Espace sacré et territoire vital au xviii^e siècle : la régulation des lieux d'inhumation en Bretagne», *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 90, 1983, p. 249-259.

⁴² C'est en effet en 1776 qu'une déclaration royale interdit les inhumations dans les églises sauf pour les archevêques, évêques, curés, patrons des églises, fondateurs des chapelles. LEMAÎTRE, A.-J., «Espace sacré et territoire vital...», *op. cit.*, p. 254. Cette déclaration royale est aussitôt enregistrée par le Parlement, QUÉNIART, J., *La Bretagne au xviii^e siècle...*, *op. cit.*, p. 584.

⁴³ Il s'agit de Charles Boullaire de La Villemoisan et de Jean-François Boullaire du Plessix. Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 5 Mi 249, B.M.S. paroisse Notre-Dame et Saint-Jean, 1^{er} avril 1778 et 22 avril 1785.

leur maîtrise de l'écriture et de la lecture⁴⁴. Il est cependant difficile de confirmer ces pratiques. En effet, trop peu d'inventaires après décès sont conservés et les traces de bibliothèques – de surcroît non décrites – sont rares. Lors de son décès en 1726 Jacques Revel de l'Etang possède ainsi 104 «*vieux livres latins de différents volumes couverts en bon parchemin et papier*» dans un petit cabinet où une armoire abrite l'ensemble de ses papiers et où son livre de marque repose ouvert sur une table⁴⁵. Malheureusement encore plus laconiques, les inventaires de Jean Renault et Louis de Launay ne mentionnent que «*plusieurs livres couverts tant de cuir que de parchemin*» et une bibliothèque sans autre précision⁴⁶. Habitude plus convaincante, certains des maires fréquentent la chambre de lecture établie dans la ville depuis 1774. Lieu de sociabilité des élites cultivées, elle permet non seulement à ses membres de lire et d'échanger autour de divers journaux et gazettes mais aussi de consulter des ouvrages achetés à frais communs⁴⁷. Lors de la création, quatre anciens maires – François Genty, Jacques Le Provost de La Roche, Nicolas Mahé de Kerdavy et Charles Boullaire de La Villemoisan – y adhèrent ainsi que Jean-François Boullaire du Plessis, le maire en charge. Les deux suivants, Louis-Pierre Grolleau de La Villegueury et Mathurin-Laurent Micault de Mainville en feront également partie⁴⁸. Evidemment, pas plus que la possession de livres, la présence parmi les associés de la Chambre de lecture n'infère la lecture – on peut en effet se contenter de discuter dans l'une des deux pièces. Cela étant, s'y inscrire dénote une réelle curiosité pour les choses de l'esprit et montre au moins que l'institution fait partie des lieux à fréquenter pour les maires de la fin du XVIII^e siècle.

Dernier atout, nos maires ont de surcroît une certaine expérience de l'administration à l'échelon local, et parfois une réelle légitimité en la matière. Doit-on pour autant évoquer un réel cursus local antérieur à la fonction ? Oui si l'on considère certains commentaires portés dans les registres de délibération de la communauté. Ainsi, en 1767, demande-t-on

⁴⁴ Selon la méthode mise au point par Jean Quéniart. Voir QUÉNIART, J., *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1978, p. 31-40.

⁴⁵ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, B 2708, scellés (23 septembre 1726), inventaire (6 mars 1727).

⁴⁶ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, B 2719, scellés (6 février 1726), inventaire (27 juin 1726) et B 2715, scellés (25 septembre 1747).

⁴⁷ Pour une mise au point récente sur le sujet, voir QUÉNIART, J., *La Bretagne au XVIII^e siècles...*, op. cit., p. 616-620. Une enquête à paraître dans la revue *Les Amis de Lamballe et du Penthièvre* est par ailleurs en cours sur la chambre de lecture de Lamballe, une des 23 établies en Bretagne.

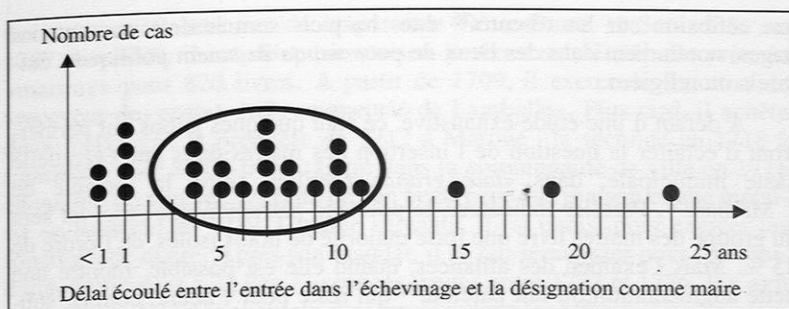
⁴⁸ Bibl. mun. de Lamballe, premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe.

au duc de Penthièvre d'approuver le choix de Jacques Le Provost de La Roche «*qui a passé par les charges qui conduisent à celle de maire...⁴⁹*». Oui si l'on retient l'accumulation de charges conduisant certains au poste de maire. Echevin à partir de 1727, Gilles Bonvarlet de Grandpré devient administrateur des hôpitaux entre 1727 et 1731 puis trésorier de la fabrique de la paroisse Notre-Dame et Saint-Jean⁵⁰ de 1732 à 1734 avant d'accéder au poste de maire en 1734 puis de 1739 à 1741. François Genty est trésorier de la paroisse en 1736-1737, échevin à compter de 1737, administrateur et miseur des hôpitaux en 1747, maire de 1747 à 1750. Plus globalement, et aussi plus modestement que ces deux personnages, certains ont été simples administrateurs des hôpitaux et d'autres, plus nombreux, trésorier d'une paroisse ; mais cela ne concerne au total que seize personnes au XVIII^e siècle, la moitié du groupe. En fait, ce type de cursus, fréquent au XVII^e siècle – il concerne 24 syndics sur 43 –, quasiment d'usage entre 1706 et 1750 – seize des vingt maires – se tarit par la suite – deux sur dix. A compter du milieu du siècle, la présence des membres de l'administration seigneuriale ou/et royale se renforce et à partir de 1772 se succèdent Charles Boullaire de La Villemoisan lieutenant de la juridiction et subdélégué, Jean-François Boullaire du Plessix procureur fiscal de la juridiction, Louis-Pierre Grolleau de La Villegueury subdélégué et Mathurin-Laurent Micault de Mainville alloué de la juridiction. Donc si les maires jouissent bien d'une expérience de gestion locale, on assiste à un glissement du religieux au civil. Naturellement, beaucoup ont fait leurs armes au sein de la communauté de ville pendant plusieurs années mais seulement six d'entre eux ont d'abord été greffier et ont ainsi acquis une grande familiarité avec toutes les affaires traitées. L'examen qui porte sur 26 des 32 maires⁵¹ montre qu'en moyenne il s'écoule sept ans entre l'entrée dans le corps de ville et l'accès au poste de maire. Ce délai moyen dissimule évidemment des écarts importants : moins d'un an pour François Micault de Mainville devenu maire en 1743 ; 24 ans pour Charles Boullaire de La Villemoisan en 1772.

⁴⁹ Bibl. municip. de Lamballe, BB 10, registre de délibérations de la communauté de ville, 10 décembre 1767.

⁵⁰ Trois des paroisses lamballaises – Saint-Sauveur, Saint-Jean, Notre-Dame – ont été réunies en 1733. Dès lors, ne subsistent plus que la paroisse Notre-Dame et Saint-Jean et la paroisse Saint-Martin. DUTEMPLE, C., *Histoire de Lamballe. Volume 1. La vie féodale, la vie religieuse*, 1918, réédition, Paris, Res Universalis, 1990, p. 376-381.

⁵¹ Pour les autres il y a incertitude sur la durée du séjour dans la communauté : soit une homonymie dans les listes de présence nuit à l'identification, soit les personnages sont déjà en place avant novembre 1709, date d'ouverture du premier registre de délibérations conservé.



Graphique 1 - l'expérience échevinale des maires.

La plupart demeurent entre quatre et onze ans au sein de la communauté avant de devenir maires. On comprend donc que, comme dans d'autres cités bretonnes, ces derniers soient plutôt des personnages dans la force de l'âge. Un calcul fondé sur quatorze des 32 maires montre en effet qu'ils entrent en fonction à 43 ans en moyenne⁵². Quelques-uns comme François Micault de Mainville et Jacques Le Provost de La Roche sont cependant sans expérience des affaires municipales proprement dites. Ils permettent donc de se demander quelles autres qualités mènent à la plus haute charge municipale.

Un monde homogène ?

Plusieurs indices le laissent penser. Ainsi, les maires de Lamballe sont à une exception près⁵³ issus de la bourgeoisie⁵⁴, en particulier du monde de la loi puisque l'on relève neuf avocats, quatre officiers de justice seigneuriale, et aussi un notaire royal⁵⁵. Cette remarque peut être enrichie par

⁵² Dans les villes étudiées par S. Le Goff - Auray, Pontivy, Dinan et Vannes -, le délai est en moyenne de 5 à 10 ans entre l'entrée dans le corps de ville et l'élection comme maire ; la majorité des maires y ont entre 35 et 55 ans lors de leur installation. LE GOFF, S., *Elites et pouvoir municipal dans les petites villes bretonnes au XVIII^e siècle (1730-1788)*, thèse de doctorat, Université Rennes 2 - Haute-Bretagne, 2004, volume 1, p. 119.

⁵³ Il s'agit de Louis Le Corgne de Launay.

⁵⁴ Comme à Guingamp, d'ailleurs. SOULABAILLE, A., *Guingamp sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 79.

⁵⁵ C'est ce qu'observe C. Lamarre dans les petites villes de Bourgogne. LAMARRE, C., *Petites villes et fait urbain en France au XVIII^e siècle. Le cas bourguignon*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 1993, p. 419. Le constat vaut aussi pour d'autres villes bretonnes, LE GOFF, S., *Elites et pouvoir municipal...*, *op. cit.*, volume 1, p. 117. Parmi les autres maires de Lamballe dont la profession est connue, on trouve un militaire, deux marchands, un « maître chirurgien des hôpitaux ». Un dernier est subdélégué de l'intendant.

une réflexion sur les réseaux⁵⁶ dans lesquels sont insérés nos personnages, notamment dans des lieux de pouvoir, qu'ils soient politiques, culturels ou religieux.

A défaut d'une étude exhaustive, ce sont quelques jalons qui permettront d'éclairer la question de l'insertion des maires dans une éventuelle caste municipale, dans «une grande famille» selon la formule de J. Maillard⁵⁷. Premier indicateur, le pointage patronymique strict au sein du groupe des maires livre une forte majorité de noms isolés, de l'ordre de 85 %. Mais l'examen des alliances, quand elle est possible, montre une nette augmentation du fait parental⁵⁸ qui reste pour l'heure, comme souvent, difficile à chiffrer. Ainsi, au début du siècle, les Malinge, les Revel, les Serviget, les Chauvel sont-ils liés et donneront-ils douze échevins dont six seront maires au cours du XVIII^e siècle. De même, en fin de période, les Boullaire – qui donnent trois échevins dont deux seront maires –, et les Le Provost de La Roche – un maire –, sont alliés. S'il est possible de proposer d'autres exemples⁵⁹, il est encore pour l'heure difficile de vraiment distinguer les météores des dynasties échevinales. Plus modestement, il s'agira donc de présenter plusieurs cas de figure significatifs.

Le premier, Jean Renault, est un personnage isolé au XVIII^e siècle⁶⁰. Procureur à Lamballe à partir de 1702, il épouse en 1704 la fille de Guillaume Beufuer de Chamblanc, procureur et échevin de la ville. Il

⁵⁶ Sur cette question, voir par exemple : MERCKLÉ, P., *Sociologie et réseaux sociaux*, Paris, Le Découverte, 2004, 121 p. ; LEMERCIER, C., «Analyse de réseaux et histoire», *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 52-2, avril-juin 2005, p. 88-112 ; NASSIET, M., «Des groupes aux relations. Problématiques et concepts en histoire sociale», dans ANTOINE, A., MICHON, C. (sous la direction de), *Les sociétés au XVII^e siècle. Angleterre, Espagne, France*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 13-25 ; JARNOUX, P., «Les réseaux sociaux», dans ANTOINE, A., MICHON, C. (sous la direction de), *Les sociétés au XVII^e siècle...*, *op. cit.*, p. 26-32.

⁵⁷ MAILLARD, J., *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789*, Angers, Presses Universitaires d'Angers, 1984, t. 1, p. 233-236.

⁵⁸ Situation que l'on retrouve dans de nombreuses villes selon une synthèse récente. SAUPIN, G., *Vie politique et liens sociaux dans les villes françaises*, dans POUSSOU, J.-P. (sous la direction de), *Les sociétés urbaines au XVII^e siècle. Angleterre, France, Espagne*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2007, p. 161.

⁵⁹ On retrouve cette réalité dans bien des villes, dont Tours, PETITFRÈRE, C., «Les maires de Tours aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans PETITFRÈRE, C. (sous la direction de), *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX^e siècle*, Tours, C.E.H.V.I., 1999, p. 123-131.

⁶⁰ La reconstitution de cette trajectoire s'appuie sur les documents suivants : Arch. dép. des Côtes-d'Armor, B 2719 (voir l'inventaire des papiers du défunt) ; Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 5 Mi 247, B.M.S., paroisse Notre-Dame et Saint-Jean de Lamballe, mariage du 3 février 1704 ; Bibl. mun. de Lamballe, BB 1, registre des délibérations de la communauté de ville de Lamballe, 1709-1721 et BB 2, 1721-1726.

devient ensuite trésorier de la paroisse Notre-Dame et Saint-Jean en 1707. En 1708, il acquiert une maison au centre de Lamballe près du «martray» pour 820 livres. A partir de 1709, il exerce la fonction de «receveur des rentes de la seigneurie de Lamballe». Plus tard, il achète deux métairies : la première en 1712 à Maroué ; la seconde en 1718 à Landéhen pour 8 000 livres. Entré dans la communauté de ville en 1716 en qualité de greffier, il hérite de son beau-père une maison et une métairie en Bréhand en 1719. L'année suivante, il est choisi pour exercer les fonctions de maire. Après son mandat, il se fait remarquer pour son assiduité, participant à 22 des 33 séances tenues entre 1722 et 1726. Il s'agit dans ce cas d'un bel exemple d'ascension dans les affaires locales associant une alliance, des héritages aussi bien matériels qu'immatériels – la présence du beau-père facilite certainement l'entrée dans l'échevinage –, la constitution d'un patrimoine, un cursus dans la gestion des affaires locales.

La famille Bonvarlet, établie à Lamballe et à Maroué, met quant à elle en scène deux maires. Gilles Bonvarlet de Grandpré remplit deux mandats : le premier sur nomination de la communauté en 1735, le second comme titulaire de l'office de 1737 à 1739 ; son frère cadet, René Bonvarlet des Longrais, élu, prend le relais de 1739 à 1741. Tous deux ont été trésoriers de la paroisse Notre-Dame et Saint-Jean et Gilles a même exercé la charge de receveur des hôpitaux. René épouse en 1725 Renée Le Maignan⁶¹, fille de l'ancien maire René Le Maignan du Canton (1710-1712). En 1728, il devient échevin et rejoint dans le corps de ville son aîné qui émarge depuis l'année précédente. Il occupe le poste clef de greffier de la communauté pendant les mandats de Gilles. Les deux frères sont donc en mesure de peser sur la vie municipale. La «phase échevinale» des Bonvarlet qui s'étend sur 38 ans et leur «temps échevinal»⁶² de 48 ans militent d'ailleurs en ce sens ; leur assiduité aux séances du corps de ville aussi⁶³.

⁶¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, 5 Mi 248, paroisse Notre-Dame et Saint-Jean de Lamballe, mariage du 7 août 1725.

⁶² La «phase échevinale» s'étend de l'entrée dans le corps de ville du premier représentant d'une famille au départ de son dernier représentant. Le «temps échevinal» est le temps de présence réel cumulé de chacun des membres de la famille. SAUPIN, G., «Les oligarchies municipales en France sous l'Ancien Régime : réflexion méthodologique sur l'analyse historique de leur reproduction à partir de l'exemple nantais», dans PETITFRÈRE, C. (sous la direction de), *Construction, reproduction...*, op. cit., p. 110.

⁶³ Il est cependant à noter que Gilles ne semble pas particulièrement intéressé par les affaires municipales pendant les premières années de son échevinage (6 réunions sur 50 entre le 11 juillet 1727 et le 1^{er} août 1732). C'est à partir de 1732, comme s'il préparait son accession à la responsabilité de maire, qu'il semble s'investir. Après ses mandats son assiduité ne se dément pas puisqu'il assiste à plus de trois réunions sur quatre (125 sur 163).

Avec les Micault, enfin, on quitte le seul univers de la communauté de ville. Il s'agit d'une famille présente à la fois dans le corps de ville, les instances seigneuriales et l'administration royale⁶⁴. C'est une famille originaire de Pléneuf dont la présence est avérée depuis longtemps à Lamballe mais qui ne semble vraiment accéder aux responsabilités locales qu'au XVIII^e siècle. Dès 1695, et après avoir été trésorier de la paroisse en 1677, Mathurin Micault de La Perraudière est membre du corps de ville en tant que procureur de la juridiction de Lamballe⁶⁵. En seconde noce, il a épousé Louise Le Chapelier, issue d'une famille d'échevins⁶⁶. Quelques mois avant son décès, son fils Mathurin Micault du Tertre, avocat au Parlement, entre au corps de ville après avoir lui aussi administré la paroisse en 1696. Maire durant quatre ans de 1716 à 1720, c'est de son premier mariage que sont issues les deux branches qui vont s'illustrer au cours du siècle.

La branche de Souleville va s'orienter vers les offices seigneuriaux et la subdélégation ; la branche de Mainville vers la place de maire. Le fils aîné de Mathurin, Mathurin-Julien Micault de Souleville, lui aussi avocat au Parlement, appartient à la communauté de ville de 1726 à 1763, tout en étant administrateur des hôpitaux en 1738, subdélégué de l'intendant de 1746 à 1748 et lieutenant de la juridiction de Lamballe de 1727 à 1748. Le mariage en secondes nocces de son père, lui-même ancien lieutenant, avec la fille d'un ancien lieutenant a certainement facilité l'acquisition de cette dernière charge. En 1748, il achète celle d'alloué de la juridiction de Lamballe pour son fils aîné Mathurin-François-Charles, lui-même avocat au Parlement et époux de Jeanne Le Corgne de Launay, dans la famille de laquelle se trouve la charge d'alloué depuis cinquante ans et dont deux membres appartiennent au corps de ville dans la première moitié du siècle. C'est ce même Mathurin-François-Charles qui succède à son père en tant que subdélégué jusqu'en 1764. Membre de la communauté de ville jusqu'en 1785, il y côtoie son frère Jean-Baptiste-Christophe Micault de La Vieuville en 1759. Dans la branche de Mainville, François, avocat au Parlement selon la tradition familiale, est maire comme son père de 1743 à 1745 puis reste membre du corps de ville jusqu'en 1768. Son fils Mathurin-Laurent est alloué de 1771 à 1780, membre du corps de ville de 1771 à 1790 et maire de 1786 à 1790.

⁶⁴ Les développements qui suivent se fondent largement sur l'annexe 2.

⁶⁵ [CORNILLET, F.-C.], *Essai historique sur Lamballe et Penthièvre*, 1823, publié par LA MOTTE-ROUGE, D. (de), Plouagat, G.P. Impressions, 1993, p. 386 ; Bibl. mun. de Lamballe – BB 18, délibération du 17 juin 1695.

⁶⁶ René Le Chapelier des Clos est échevin de 1710 à 1715 et procureur du roi à compter du 20 décembre 1710. Charles Le Chapelier du Plessix devient échevin avant 1709 et le reste jusqu'en 1720.

Leur «phase échevinale» d'au moins quatre-vingt ans, leur «temps échevinal» d'au moins cent quarante et un ans, leurs dix ans de mairie traduisent bien la place importante des Micault sur la scène politique locale au XVIII^e siècle. Cette famille qui fait carrière dans la justice tisse des liens matrimoniaux à la fois dans l'échevinage et dans la noblesse – Mathurin-François-Charles Micault de Souleville épouse une Le Corgne de Launay, son frère Jean-Baptiste une Le Normand de Lourmel – et s'implante au cours du siècle dans toutes les instances civiles ou religieuses, gérant de concert ses intérêts, ceux de la communauté de ville, ceux du seigneur de Lamballe, ceux du roi. Dernier atout, la présence simultanée à chaque génération de plusieurs membres de la famille dans le corps de ville est de nature à renforcer son influence.

Les familles de maires investissent également l'institution culturelle locale qu'est la chambre de lecture. Les maires ou anciens maires y côtoient effectivement nombre d'échevins. Un petit monde se retrouve ainsi et organise un nouvel espace de sociabilité à Lamballe puisque trente et un des trente-huit membres du corps de ville de la période 1774-1789 fréquentent la chambre de lecture. C'est une sensibilité commune qu'ils s'y forment à la lecture des nombreux journaux – *Journal de Physique*, *Année de physique*, *Almanach royal*, *gazettes de Bruxelles*, *de Leyde*, *d'Amsterdam*, *de France*, *Mercure de France*, *Annales de Linguet*, *Affiches de Rennes*... – et de l'important fonds d'ouvrages – dans lequel figurent entre autres l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice, le *Dictionnaire historique* d'Ogée, l'*Histoire ecclésiastique* du chanoine de Dol Gilles Déric, l'*Histoire naturelle* de Buffon et l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke⁶⁷... – à leur disposition. La chambre est donc le second lieu, avec le corps de ville, permettant aux notables civils et religieux de la cité de se retrouver puisque, aussi bien Pierre-François Millet, recteur de Notre-Dame et Saint-Jean, que Charles-Thomas Micault de Souleville, doyen de la collégiale, sont membres des deux institutions.

Les familles de maires sont d'ailleurs présentes dans l'Eglise. En effet, de même que les liens entre les élites des villes épiscopales et les prébendes des cathédrales sont avérés, plusieurs indices militent en faveur de l'intérêt des familles de maires envers les modestes prébendes de la collégiale Notre-Dame. Ainsi, l'examen des patronymes montre qu'au moins huit maires – un quart du corpus – sont parents à un degré ou à un autre de *chanoines-chapelains*.

⁶⁷ Bibl. mun. de Lamballe, premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe, 1774-1804.

<i>Maires</i>	<i>Chanoines</i>
Pierre Grolleau de Kéryvot (1762-1766) Louis-Pierre Grolleau de La Villegueury (1785)	César-Pierre Grolleau de Kéryvot (1786-1790)
Mathurin Haugoumar des Portes (1732-1734 puis 1735)	Guillaume Haugoumar des Portes (1691-1727)
Louis de Launay (1726-1728)	Pierre-Michel de Launay (avant 1728-1742)
Nicolas Mahé de Kerdavy (1770-1772)	Nicolas Mahé (jusqu'en 1707)
Mathurin Micault du Tertre (1716-1720) François Micault de Mainville (1743-1745) Mathurin-Laurent Micault de Mainville (1786-1790)	René-Charles-Thomas Micault de Souleville (1789-1790) Jean-Louis-Denis Micault de La Péraudière (1728-1740)

Tableau 2 – Mairie et collégiale.

César-Pierre Grolleau de Kéryvot est ainsi le fils de Pierre et le frère de Louis-Pierre, par ailleurs subdélégué de l'intendant à partir de 1785. Guillaume Haugoumar des Portes est l'oncle de Mathurin. Pierre-Michel de Launay est le frère de Louis. Charles-Thomas Micault de Souleville, archidiacre du chapitre cathédral de Saint-Pol-de-Léon puis doyen de la collégiale est petit-fils (Mathurin), neveu (François) et cousin (Mathurin-Laurent) de maire. Son oncle Jean-Louis Micault de La Péraudière est un personnage important car à l'origine de l'union des trois cures lamballaises en 1732-1733 lorsqu'il était doyen de la collégiale et promoteur de l'évêché de Saint-Brieuc⁶⁸. Les cautions mentionnées lors de la constitution du titre clérical⁶⁹ peuvent aussi être utilisées afin de préciser les liens entre les deux sphères. Ainsi, Gilles Bonvarlet de Grandpré, maire de 1737 à 1739, cautionne le titre de René

⁶⁸ DUTEMPLE, C., *Histoire de Lamballe. Volume 1, op. cit.*, p. 376-381.

⁶⁹ L'enquête, en cours, sur les actes de baptême des *chanoines-chapelains* n'a pas pour l'heure fait apparaître de maires parmi les parrains. Il n'est en revanche pas rare que des échevins apparaissent.

Abgrall⁷⁰, futur chanoine ; Louis Malinge de La Salle-Plestan, maire de 1722 à 1724, celui de Pierre-Louis Picault en 1729⁷¹. On retrouve la même année Malinge parmi les cautions de François-Pierre Boschier de La Chapelle en compagnie de Mathurin Haugoumar des Portes, futur maire⁷². A un échelon supérieur, Jean-Baptiste-Gabriel Le Corgne de Launay, petit-fils de Louis – un des premiers, subdélégués –, fils de Louis-Philippe – maire en 1736 – et beau-frère de Mathurin-François-Charles Micault de Souleville – alloué puis subdélégué – accomplira une remarquable carrière. Ce docteur en théologie de la Sorbonne est d'abord chanoine et archidiacre du Goëlo à la cathédrale de Saint-Brieuc de 1748 à 1760, avant de devenir grand archidiacre de la cathédrale de Paris puis chanoine deux ans plus tard⁷³.

*
* *

On l'aura compris, on ne peut plus se contenter à propos des maires de Lamballe des formules louangeuses véhiculées par l'historiographie traditionnelle qui veut que «*comme (...) les rivalités politiques étaient choses insoupçonnées alors et que de ce fait aucune compétence n'était écartée, il en résultait que la municipalité était composée des gens les plus éclairés de la ville qui, par leur situation de fortune, avaient de l'indépendance et des loisirs et s'occupaient des affaires communales au mieux des intérêts de tous*⁷⁴». Outre qu'il s'agit davantage d'un jugement critique qui s'applique plus au XX^e siècle naissant qu'au XVIII^e siècle, la formule nie la possibilité d'une vie politique alors que les maires s'inscrivent au cœur d'un jeu à trois partenaires, qu'ils doivent composer avec les attentes de la

⁷⁰ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, G 43, f° 152 r°/v°, titre clérical du 3 décembre 1751.

⁷¹ Arch. dép. des Côtes-d'Armor, G 39, f° 288 r°, titre clérical du 1^{er} octobre 1729.

⁷² Arch. dép. des Côtes-d'Armor, G 39, f° 258 r°/v° et 259 r°/v°, titre clérical du 12 août 1729. Haugoumar est membre de la communauté de ville de 1727 à 1770.

⁷³ Pour une étude plus approfondie de cette question, je me permets de renvoyer à CHARLES, O., «Les chanoines-chapelains d'une petite collégiale bretonne. Notre-Dame de Lamballe au XVIII^e siècle», *Les Amis de Lamballe et du Penthièvre*, t. XXXII, 2005, p. 81-106. De même, pour des précisions sur les chanoines cités, voir CHARLES, O., *Chanoines de Bretagne. Carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, notice 567, p. 426 (Micault de Souleville) et 442, p. 409 (Le Corgne de Launay). Pour ce dernier, ajouter DAINVILLE-BARBICHE, S. (de), *Devenir curé à Paris. Institutions et carrières ecclésiastiques (1695-1789)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 69-71.

⁷⁴ DUTEMPLE, C., *Histoire de Lamballe. Volume II, op. cit.*, p. 44.

communauté de ville bien sûr, des représentants du duc de Penthièvre, gouverneur de la province et seigneur de la ville, du subdélégué, représentant de l'intendant et donc du pouvoir. C'est un jeu complexe, assez difficile à percevoir, et qui n'est ici que suggéré.

L'étude ouvre donc davantage des chantiers qu'elle n'apporte de conclusions. En effet, l'examen du groupe des maires ne permet qu'une amorce de réflexion sur le pouvoir politique dans la capitale du Penthièvre. S'il semble acquis que les maires du XVIII^e siècle présente une certaine homogénéité sociale cimentée par les mêmes réflexes culturels, la compréhension des clivages ou des alliances qui structurent la vie politique locale, dans et hors de la communauté de ville, passe certainement par un élargissement de la réflexion à l'ensemble des échevins. De même, il ne peut être question ici d'aborder de front la question classique de la fermeture ou de l'ouverture du corps municipal : l'angle d'approche l'interdit. Mais il semble au moins acquis que les maires sont issus de familles bien établies sans que cela exclue un certain renouvellement. Les liens entre familles de maires ou avec des familles de l'échevinage qui ont pu être repérés montrent que quelques familles contrôlent le poste un certain temps et que certaines – comme les Micault – exercent un pouvoir protéiforme et durable sur la ville. Autant de constats qui appellent confirmations⁷⁵. En définitive, la seule certitude est peut-être celle d'avoir contribué à mieux définir les élites lamballaises au siècle des Lumières.

Olivier CHARLES

Chercheur associé au CERHIO – UMR 6258
Université Rennes 2 – Haute-Bretagne

⁷⁵ Dans un cadre global qui semble aujourd'hui bien défini. Laurent Coste, dans la version publiée de son habilitation à diriger les recherches, conclut en effet à l'oligarchisation des corps municipaux et démontre qu'oligarchisation et fermeture ne sont pas synonymes. COSTE, L., *Le lys et le chaperon. Les oligarchies municipales en France de la Renaissance à la Révolution (milieu XVI^e siècle – 1789)*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2007, 409 p.

ANNEXES

Annexe 1 – les candidats aux élections du maire à Lamballe

Elections du 14 décembre 1757 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 8).

- Joseph-François Feillet de Cariollay (5 voix) => élu.
- Jacques Le Provost de La Roche (4 voix).
- Droguet de La Villeaune (3 voix).

Elections du 22 février 1766 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10).

- Jacques Revel de l'Etang => élu.
- Jacques Le Provost de La Roche.
- Nicolas Mahé de Kerdavy.
- Droguet de La Villeaune.

Elections du 10 décembre 1767 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10).

- Jacques Le Provost de La Roche => élu.
- Nicolas Mahé de Kerdavy.
- Droguet de La Villeaune.

Elections du 30 décembre 1769 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10).

- Nicolas Mahé de Kerdavy => élu.
- Jean-François Boullaire du Plessix.
- Caro de La Villeourmel.

Elections du 20 décembre 1771 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 11).

- Charles Boullaire de La Villemoisian => élu.
- Jean-François Boullaire du Plessix.
- Caro de La Villeourmel.

Elections du 21 décembre 1773 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 11).

- Jean-François Boullaire du Plessix => élu.
- Caro de La Villeourmel.
- Mahé de Guéhéleuc.

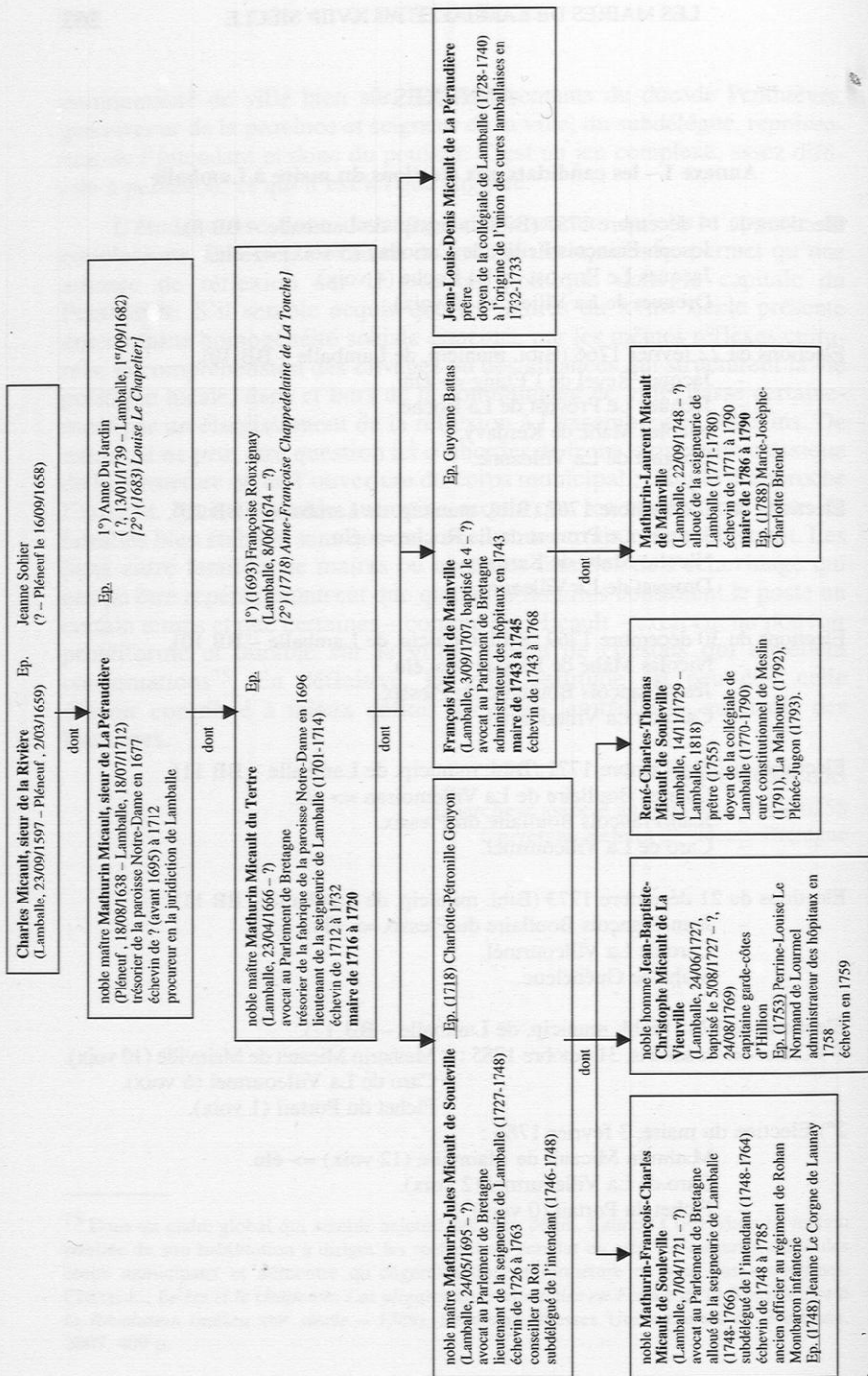
Elections de 1785 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 17).

1°) Choix des candidats, 31 octobre 1785 : Mathurin Micault de Mainville (10 voix).
Caro de La Villeourmel (6 voix).
Fichet du Portail (1 voix).

2°) Election du maire, 3 février 1786 :

- Mathurin Micault de Mainville (12 voix) => élu.
- Caro de La Villeourmel (2 voix).
- Fichet du Portail (0 voix).

Annexe 2 – une famille de notables lamballais : les Micault.



Sources : Arch. municip. de Lamballe – BB 1 à 14, registres de délibérations de la communauté de la ville (1709-1789) ; Arch. départ. des Côtes-d'Armor – 5 M1 246, 247, 248 ; [maître Cornille], *Essais historiques sur Lamballe et Penthièvre*, 1823, publié par D. de La Motte-Keoghe, Plouguat, G.P. ; impressions, 1992, p. 372-382 ; H. Fossier de La Messellerie, *Éléments bretonnes* (1650-1922) Saint-Brieuc, Prud'homme, réimpression Mayenne, La Moutonnière, 1986, t. 4, 1922, p. 30-32 ; O. Chartes, « Les chanoines-chapitains d'une petite collégiale bretonne : Notre-Dame de Lamballe au XVIII^e siècle », *Les Amis de Lamballe et du Penthièvre*, n° 32, 2005, p. 102-103.

Annexe 3 – Les maires de Lamballe au XVIII^e siècleA – Chronologie⁷⁶

- 1695 – François Ouyce de Beaulieu (notice 26)
1698 – Pierre Serviget de La Bouyère (notice 31)
1706 – Louis Chauvel (notice 7)
1710 – René Le Maignan du Canton (notice 19)
1712 – René Le Chapelier des Clos (notice 17)
1714 – Mathurin Chauvel du Val (notice 8)
1716 – Mathurin Micault du Tertre (notice 25)
1720 – Jean Renault (notice 28)
1722 – Louis Malinge de La Salle-Plestan (notice 22)
1724 – Jacques Revel de L'Etang I (notice 29)
1726 – Louis de Launay (notice 16)
1728 – Jean Guignon du Séhuet (notice 13)
1730 – Jean Tavet de La Coudraie (notice 32)
1732 – Mathurin Haugoumar des Portes (notice 15)
1734 – Gilles-Jean Bonvarlet de Grandpré (notice 3)
1735 – Mathurin Haugoumar des Portes (notice 15)
1736 – Louis-Philippe Le Corgne de Launay (notice 18)
1737 – Gilles-Jean Bonvarlet de Grandpré (notice 3)
1739 – René Bonvarlet des Longrais (notice 4)
1741 – Gabriel Hamon des Fermes (notice 14)
1743 – François Micault de Mainville (notice 23)
1745 – Jean-Pierre Rébillon de Basse-Cour (notice 27)
1747 – François Genty (notice 10)
1750 – Henry-Louis Bellanger (notice 1)
1754 – Robert-François Bernard du Haut-Cilly (notice 2)
1758 – Joseph-François Feillet de Cariollay (notice 9)
1762 – Pierre Grolleau de Kervost (notice 11)
1766 – Jacques Revel de L'Etang II (notice 30)
1768 – Jacques Le Provost de La Roche (notice 20)
1770 – Nicolas Mahé de Kerdavy (notice 21)
1772 – Charles Boullaire de La Villemoisan (notice 5)
1774 – Jean-François Boullaire du Plessix (notice 6)
1785 – Louis-Pierre Grolleau de La Villegueury (notice 12)
1786 – Mathurin-Laurent Micault de Mainville (notice 24)

⁷⁶ [CORNILLET F.-C.], *Essais historiques sur Lamballe et Penthièvre*, 1823, publié par LA MOTTE-ROUGE, D. (de), Plouagat, G.P. Impressions, 1993, p. 381. Il est à noter qu'en 1712 c'est René Le Chapelier des Clos, et non Du Plessis comme l'indique Cornillet, qui devient maire.

B – Ebauches biographiques⁷⁷

1 – Bellanger Henry-Louis.

Date de naissance : vers 1712 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 235).

Date et lieu de décès : 1^{er} août 1767, Hillion (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 235).

Profession : avocat (Bibl. municip. de Lamballe – BB 6).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 14 novembre 1749 – 1^{er} janvier 1750 (reconduit fin 1751) – 1^{er} janvier 1754 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 6 et 7).

Durée de l'échevinage : 1740 – 1767 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 4 à 10).

Autres fonctions d'administration locale : trésorier de la fabrique de la paroisse Notre-Dame, 1742 (Cornillet, p. 386).

Liens familiaux dans le corps de ville : père de Henry-François, subdélégué de l'intendant, 1778-1785 (Cornillet, p. 382), alloué de la seigneurie de Lamballe, 1780-1790 (Cornillet, p. 375), membre de la Chambre de lecture de Lamballe, 1774-1784 (Bibl. municip. de Lamballe – premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe, 1774-1804), membre de la loge maçonnique de Moncontour (La Motte-Rouge, p. 594), juge au tribunal de district pendant la Révolution (La Motte-Rouge, p. 596).

2 – Bernard du Haut-Cilly Robert-François.

Date et lieu de naissance : 1710, Saint-Brieuc (La Messelière).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 27 novembre 1753 – 1^{er} janvier 1754 (reconduit fin 1755) – 31 décembre 1757 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 7 et 8).

Durée de l'échevinage : 1753 – 1773 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 6 à 11).

Autres fonctions d'administration locale : sénéchal royal de Tréguier au siège de Lannion, 1744 (La Messelière) ; sénéchal de la seigneurie de Lamballe, 1753-1773 (Cornillet, p. 374).

⁷⁷ Ouvrages ou articles cités dans les notices : CHARLES, O., «Les chanoines-chapelains d'une petite collégiale bretonne. Notre-Dame de Lamballe au XVIII^e siècle», *Les Amis de Lamballe et du Penthièvre*, n° 32, 2005, p. 102-103 ; [CORNILLET, F.-C.], *Essai historique sur Lamballe et Penthièvre...*, 391 p. ; DUTEMPLE, C., *Histoire de Lamballe. Volume II. La vie municipale*, 1925, réimpression, Paris, Res Universalis, 1990, 413 p. ; FROTIER DE LA MESSELIÈRE, H., *Filiations bretonnes (1650-1922)*, Saint-Brieuc, Prud'homme, réimpression Mayenne, La Manutention, 1986, t. 4, 1922, p. 30-32 ; LA MOTTE-ROUGE, D (de), *Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures et vieilles gens*, Châtaudren, 1977, 636 p. ; LONGUEMAR, G. (de), «La statue de la Foi de la collégiale Notre-Dame de Lamballe», *Les Amis de Lamballe et du Penthièvre*, n° 33, 2006, p. 107-134. Certaines notices pourront certainement être étoffées par SIMON, J., *Les subdélégués du diocèse de Saint-Brieuc au XVIII^e siècle*, master 1 en cours sous la direction de Yann Lagadec, Université Rennes 2 – Haute-Bretagne. Le présent article a d'ailleurs bénéficié des remarques et suggestions de ce dernier. Qu'il en soit ici remercié. Cela étant, comme il se doit, l'auteur est seul responsable des conclusions avancées.

3 – Bonvarlet de Grandpré Gilles.

Date et lieu de naissance : 10 septembre 1693, Maroué.

Profession : avocat (Bibl. municip. de Lamballe – BB 8).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 20 décembre 1734 – 1^{er} janvier 1735 – 18 novembre 1735 ; puis propriétaire de l'office de conseiller maire par lettre patente du 26 janvier 1737 (valeur de l'office : 2306 l. 5 s.) jusqu'à sa vente à la communauté le 21 décembre 1730 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 3 et 4).

Durée de l'échevinage : 1727-1765 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 3 à 10).

Autres fonctions d'administration locale : administrateur des hôpitaux, 1727 (Cornillet, p. 387 et Bibl. municip. de Lamballe – BB 3) ; trésorier de la fabrique Notre-Dame et Saint-Jean, 1732-1734 (Cornillet, p. 386).

Liens familiaux dans le corps de ville : frère de René Bonvarlet des Longrais (n° 4).

4 – Bonvarlet des Longrais René.

Date et lieu de naissance : 7 janvier 1696, Maroué.

Date et lieu de décès : 28 juillet 1741, Lamballe Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 21 décembre 1739 – 1^{er} janvier 1740 – 28 juillet 1741 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 4).

Durée de l'échevinage : 1729-1741 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 3 et 4).

Autres fonctions d'administration locale : greffier de la communauté de ville, 1729-1739 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 3 et 4) ; trésorier de la fabrique Notre-Dame et Saint-Jean, 1734-1735 (Cornillet, p. 386) ; procureur au siège de Lamballe, 1741 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Liens familiaux dans le corps de ville : frère de Gilles Bonvarlet de Grandpré (n° 3) ; gendre de René Le Maignan du Canton (n° 19) (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – B 2704 partage) ; beau-père de Julien Droguet de La Villeaune (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – B 2704), échevin de 1757 à 1790 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 8 à 14).

5 – Boullaire de La Villemoisan Charles.

Date et lieu de naissance : 14 juin 1723 à Lamballe, Notre-Dame et Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Date et lieu de décès : 31 mai 1778 à Lamballe, Notre-Dame et Saint-Jean ; inhumé le 1^{er} avril Lamballe (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 249).

Profession : issu d'une famille de négociants (La Motte-Rouge, p. 587) ; avocat au Parlement de Bretagne (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 016).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 20 décembre 1771 – 1^{er} janvier 1772 – 31 janvier 1773 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10 et 11).

Durée de l'échevinage : 1748 – 1777 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 7 à 11).

Autres fonctions d'administration locale : Lieutenant de la seigneurie de Lamballe, 1748-1778 (Cornillet, p. 375) ; subdélégué de l'intendant, 1764-1778 (Cornillet, p. 382).

Liens familiaux dans le corps de ville : frère de Jean-François Boullaire du Plessix (n° 6) ; beau-frère de Jacques Le Provost de La Roche (n° 20) (Bibl. municip. de Lamballe – BB 17).

Divers : membre de la Chambre de lecture de Lamballe, 1774-1778 (Bibl. municip. de Lamballe – premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe, 1774-1804).

6 – Boullaire du Plessis Jean-François.

Date et lieu de naissance : 28 février 1722, Lamballe, Notre-Dame et Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Date et lieu de décès : 21 avril 1785, Lamballe, Notre-Dame et Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 249).

Profession : issu d'une famille de négociants (La Motte-Rouge, p. 587) ; avocat au Parlement de Bretagne (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 21 décembre 1773 – 1^{er} janvier 1774 (reconduit fin 1775, fin 1777, fin 1779, fin 1781, fin 1783) – 21 avril 1785 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 11 à 14).

Durée de l'échevinage : 1767 – 1785 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10 à 14).

Autres fonctions d'administration locale : procureur fiscal de la seigneurie de Lamballe, 1776-1790 (Cornillet, p. 376).

Liens familiaux dans le corps de ville : frère de Charles Boullaire de La Villemoisan (n° 5) ; beau-frère de Jacques Le Provost de La Roche (n° 20) (Bibl. municip. de Lamballe – BB 17).

Divers : membre de la Chambre de lecture de Lamballe, 1774-1785 (Bibl. municip. de Lamballe – premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe, 1774-1804).

7 – Chauvel Louis.

Mandat de maire (élection ; fin de la charge) : 1706 (Cornillet, p. 381), reconduit fin 1708 – 31 décembre 1710 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1).

Durée de l'échevinage : avant 1706 – 1718 (Cornillet, p. 381 ; Bibl. municip. de Lamballe – BB 1).

Autres fonctions d'administration locale : trésorier de la fabrique Notre-Dame et Saint-Jean, 1702-1704 (Cornillet, p. 386).

Liens familiaux dans le corps de ville : frère de Mathurin Chauvel du Val (n°8) (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1) et allié aux Serviget (n° 31) (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 247).

8 – Chauvel du Val Mathurin.

Profession : marchand de soieries ; notaire (La Motte-Rouge, p. 579).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 31 décembre 1714 – 1^{er} janvier 1715 – 31 décembre 1716 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1).

Durée de l'échevinage : 1713-1751 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1 à 6).

Liens familiaux dans le corps de ville : frère de Louis Chauvel (n° 7) (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1) et allié aux Serviget (n° 31) (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 247).

9 – Feillet de Cariollay Joseph-François.

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 14 décembre 1757 – 1^{er} janvier 1758 (reconduit fin 1759) – 31 décembre 1761 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 8 et 9).

Durée de l'échevinage : 1750-1762 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 6 à 9).

10 – Genty François.

Date de naissance : 1707 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 249).

Date et lieu de décès : 10 avril 1789, Lamballe Notre-Dame et Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 249).

Profession : avocat (Bibl. municip. de Lamballe – premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe, 1774-1804).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 27 novembre 1747 – 1^{er} janvier 1748 – 31 décembre 1749 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 5 et 6).

Durée de l'échevinage : 1737-1779 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 4 à 13).

Autres fonctions d'administration locale : trésorier de la fabrique Notre-Dame et Saint-Jean, 1736-1737 (Cornillet, p. 386) ; administrateur des hôpitaux, 1747 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 5) ; procureur de la juridiction de Lamballe, 1749 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – B 2716).

Liens familiaux dans le corps de ville : gendre de Jean-Pierre Rébillon de Basse-Cour (n° 27) (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248) ; père de Genty le jeune, échevin de 1763 à 1788 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 9 à 14) ; beau-frère de Charles Glé des Portes, avocat au Parlement et échevin de 1743 à 1764 (G. de Longuemar, p. 132).

Divers : oncle par alliance de écuyer Jean-François Jan de La Hamelinaye, avocat-sénéchal de Montauban et subdélégué de l'intendant (G. de Longuemar, p. 132) ; membre de la Chambre de lecture de Lamballe, 1788-1789 (Bibl. municip. de Lamballe – premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe, 1774-1804).

11 – Grolleau de Kervost Pierre.

Date et lieu de naissance : 22 septembre 1711, Lamballe Notre-Dame (Arch. départ. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 247).

Profession : notaire royal (Arch. départ. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 14 décembre 1761 – 1^{er} janvier 1762 (reconduit fin 1763) – 31 décembre 1765 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 9 et 10).

Durée de l'échevinage : 1751-1790 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 6 à 14).

Autres fonctions d'administration locale : greffier de la communauté de ville, 1753-1762 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 7) ; trésorier de la fabrique Notre-Dame et Saint-Jean, 1756 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Liens familiaux dans le corps de ville : filleul de Pierre Revel de La Haye, échevin de 1711 à 1713 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1) et de Suzanne Le Maignan, épouse de René Le Maignan du Canton (n° 19) ; gendre de Gallet du Préneuf, échevin en 1754-1755 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 7) ; père de Louis-Pierre Grolleau de La Villegueury (n° 12).

Divers : père de César-Pierre Grolleau de Kervost, *chanoine-chapelain* de la collégiale Notre-Dame de Lamballe de 1786 à 1790 (Charles, p. 100).

12 – Grolleau de La Villegueury Louis-Pierre.

Date et lieu de naissance : 24 août 1756, Lamballe Notre-Dame et Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Mandat de maire : exerce la charge de lieutenant de maire de la mort de Jean-François Boullaire du Plessix (n° 6) à l'élection du 3 février 1786 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 13).

Durée de l'échevinage : 1779-1790 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 12 à 14).

Autres fonctions d'administration locale : greffier de la Communauté de ville, 1780-1785 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 12) ; subdélégué de l'intendant, 1785-1790 (Cornillet, p. 382).

Liens familiaux dans le corps de ville : petit-fils de Gallet de Préneuf, échevin en 1754-1755 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 7) ; fils de Pierre Grolleau de Kervost (n° 11).

Divers : frère de César-Pierre Grolleau de Kervost, *chanoine-chapelain* de la collégiale Notre-Dame de Lamballe de 1786 à 1790 (Charles, p. 100) ; membre de la Chambre de lecture de Lamballe, 1774-1789 (Bibl. municip. de Lamballe – premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe, 1774-1804) ; procureur syndic de l'administration du district de Lamballe, se maintient sous la Terreur, conseiller municipal sous le Consulat, maire nommé en 1808 (La Motte-Rouge, p. 568).

13 – Guignon du Séhuet Jean.

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 22 décembre 1728 – 1^{er} janvier 1729 – 31 décembre 1731 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 3).

Durée de l'échevinage : 1721-1755 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1 à 7).

Autres fonctions d'administration locale : trésorier de la fabrique Notre-Dame et Saint-Jean, 1724-1725 (Cornillet, p. 386).

14 – Hamon des Fermes Gabriel.

Profession : avocat au Parlement de Bretagne (Bibl. municip. de Lamballe – BB 4).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 3 août 1741 – 3 août 1741 – 31 décembre 1743 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 4 et 5).

Durée de l'échevinage : 1740-1748 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 4 à 6).

Autres fonctions d'administration locale : administrateur des hôpitaux, 1739 (Cornillet, p. 387 et Bibl. municip. de Lamballe – BB 4).

15 – Haugoumar des Portes Mathurin.

Date et lieu de naissance : 23 juillet 1690, Lamballe (La Messelière).

Date et lieu de décès : 1772 (La Messelière).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 17 décembre 1732 – 1^{er} janvier 1733 – 31 décembre 1734 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 3).

Durée de l'échevinage : 1727 – 1770 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 3 à 10).

Autres fonctions d'administration locale : trésorier de la fabrique de la paroisse Notre-Dame et Saint-Jean, 1726-1727 (Cornillet, p. 386).

Liens familiaux dans le corps de ville : petit-fils de Jacques Haugoumar du Lermo, trésorier de la fabrique de la paroisse Saint-Martin de Lamballe (La Messelière), assassiné sur la route allant de Lamballe à Andel en 1656 (La Motte-Rouge, p. 540) ; fils de François Haugoumar du Lermo, procureur syndic de Lamballe en 1688-1689 (La Messelière) et échevin jusqu'en 1729 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1 à 3).

Divers : neveu de Guillaume Haugoumar des Portes, *chanoine-chapelain* de la collégiale Notre-Dame de Lamballe de 1691 à 1727 (Charles, p. 101) ; rejoint Lorient à la tête d'une compagnie de la milice bourgeoise lors de la descente anglaise d'octobre 1746 (La Motte-Rouge, p. 540).

16 – Launay Louis (de).

Date et lieu de décès : inhumé le 24 septembre 1747, église Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 18 septembre 1726 – 1^{er} janvier 1727 – 31 décembre 1727 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 2 et 3).

Durée de l'échevinage : 1719-1747 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1 à 5).

Autres fonctions d'administration locale : administrateur des hôpitaux, 1718, 1726 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 2) ; trésorier de la fabrique Notre-Dame, 1722-1723 (Cornillet, p. 386) ; greffier de la communauté de ville, 1721-1727 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1) ; procureur en la juridiction de Lamballe, 1747 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – B 2715).

Divers : frère de Pierre-Michel de Launay, *chanoine-chapelain* de la collégiale Notre-Dame de Lamballe, avant 1728-1742 (Charles, p. 101).

17 – Le Chapellier des Clos René.

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 21 novembre 1712 – 1^{er} janvier 1713 – 31 décembre 1714 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1).

Durée de l'échevinage : avant 1710-1715 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1).

Autres fonctions d'administration locale : trésorier de la fabrique Notre-Dame, 1706 (Cornillet, p. 386).

18 – Le Corgne de Launay Louis-Philippe (chevalier).

Date et lieu de naissance : le 30 septembre 1696 à Lamballe (La Messelière).

Date et lieu de décès : le 1^{er} février 1753, Notre-Dame et Saint-Jean (La Messelière).

Mandat de maire : présente le 8 juin 1736 au corps de ville ses lettres accordées «le 20^e mars dernier par lesquelles sa majesté l'a commis à faire l'exercice et les fonctions de son conseiller maire de cette ville et communauté» (Bibl. municip. de Lamballe – BB 4); remplacé par Gilles Bonvarlet de Grandpré (n° 3), pourvu par lettres patentes du 26 janvier 1737 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 4).

Durée de l'échevinage : 1717-1748 (Bibl. municip. de Lamballe BB 1 à 6).

Autres fonctions d'administration locale : alloué de la seigneurie de Lamballe, 1717-1748 (Cornillet, p. 375).

Liens familiaux dans le corps de ville : fils de chevalier Louis Le Corgne de Launay, alloué de la seigneurie de Lamballe de 1697 à 1717 (Cornillet, p. 375).

19 – Le Maignan du Canton René.

Date et lieu de naissance : 1665 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 247).

Date et lieu de décès : 19 octobre 1720, Lamballe Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 247).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 20 décembre 1710 – 1^{er} janvier 1711 – 31 décembre 1712 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1).

Durée de l'échevinage : 1711-1720 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1).

Liens familiaux dans le corps de ville : beau-père de René Bonvarlet des Longrais (n° 4) (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

20 – Le Provost de La Roche Jacques.

Lieu de naissance : Saint-Cast (La Motte-Rouge, p. 578).

Profession : capitaine de La Roche-Goyon (La Messelière, t. IV, p. 516).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 10 décembre 1767 – 1^{er} janvier 1768 – 31 décembre 1769 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10).

Durée de l'échevinage : 1768-1790 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10 à 14).

Autres fonctions d'administration locale : administrateur des hôpitaux, 1754-1758 (Cornillet, p. 387).

Liens familiaux dans le corps de ville : beau-frère de Charles Boullaire de La Villemoisan (n° 5) et de Jean-François Boullaire du Plessis (n° 6).

Divers : membre de la Chambre de lecture de Lamballe, 1774-1776 (Bibl. municip. de Lamballe – premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe, 1774-1804).

21 – Mahé de Kerdavy Nicolas.

Profession : avocat en Parlement (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 30 décembre 1769 – 1^{er} janvier 1770 – 31 décembre 1771 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10 et 11).

Durée de l'échevinage : 1769-1788 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10 à 14).

Divers : membre de la Chambre de lecture de Lamballe, 1774-1788 (Bibl. municip. de Lamballe – premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe, 1774-1804).

22 – Malinge de La Salle-Plestan Louis.

Date et lieu de naissance : 1673 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Date et lieu de décès : 1^{er} novembre 1739, Lamballe Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 16 novembre 1722 – 1^{er} janvier 1723 – 31 décembre 1724 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 2).

Durée de l'échevinage : 1714-1739 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1 à 4).

Autres fonctions d'administration locale : administrateur des hôpitaux, 1714 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1).

Liens familiaux dans le corps de ville : gendre de Pierre Serviget de La Bouyère (n° 31) (Bibl. municip. de Lamballe – BB 2).

23 – Micault de Mainville François.

Date et lieu de naissance : 3 septembre 1707 Lamballe, Notre-Dame et Saint-Jean, baptisé le 4 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 247).

Profession : avocat au parlement de Bretagne (Bibl. municip. de Lamballe – BB 5).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 27 novembre 1743 – 1^{er} janvier 1744 – 31 décembre 1745 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 5).

Durée de l'échevinage : 1743 – 1768 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 5 à 10).

Autres fonctions d'administration locale : administrateur des hôpitaux, 1743 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 5).

Liens familiaux dans le corps de ville : voir annexe 2.

Divers : frère de Jean-Louis-Denis Micault de La Péraudière, *chanoine-chapelain* de la collégiale Notre-Dame de Lamballe de 1728 à 1740 (Charles, p. 103) ; oncle de René-Charles-Thomas Micault de Souleville, *chanoine-chapelain* de la collégiale Notre-Dame de Lamballe en 1789-1790 (Charles, p. 102).

24 – Micault de Mainville Mathurin-Laurent.

Date et lieu de naissance : 22 septembre 1748 à Lamballe, Notre-Dame et Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 3 février 1786 – 4 février 1786 – 1790 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 13 et 14).

Durée de l'échevinage : 1771 – 1790 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10 à BB 14).

Autres fonctions d'administration locale : alloué de la seigneurie de Lamballe, 1771-1780 (Cornillet p. 375).

Liens familiaux dans le corps de ville : voir annexe 2.

Divers : cousin de René-Charles-Thomas Micault de Souleville, *chanoine-chapelain* de la collégiale Notre-Dame de Lamballe en 1789-1790 (Charles, p. 102) ; neveu de Jean-Louis-Denis Micault de La Péraudière, *chanoine-chapelain* de la collégiale Notre-Dame de Lamballe de 1728 à 1740 (Charles, p. 103) ; membre de la Chambre de lecture de Lamballe, 1774-1790 (Bibl. municip. de Lamballe – premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe, 1774-1804) ; directeur de la Chambre de lecture de Lamballe, décembre 1787-novembre 1788 (Bibl. municip. de Lamballe – premier registre des délibérations de la Société de lecture de Lamballe, 1774-1804).

25 – Micault du Tertre Mathurin.

Date et lieu de naissance : 23 avril 1666 à Lamballe, Notre-Dame et Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 246).

Date de décès : 1732 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 3).

Profession : avocat au parlement de Bretagne (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 11 décembre 1716 – 1^{er} janvier 1717 (reconduit fin 1718) – 31 décembre 1720 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1).

Durée de l'échevinage : 1712 – 1732 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1 à 3).

Autres fonctions d'administration locale : trésorier de la fabrique Notre-Dame et Saint-Jean, 1696 (Cornillet, p. 386) ; lieutenant de la seigneurie de Lamballe, 1701-1714 (Cornillet, p. 375).

Liens familiaux dans le corps de ville : voir annexe 2.

Divers : père de Jean-Louis-Denis Micault de La Péraudière, *chanoine-chapelain* de la collégiale Notre-Dame de Lamballe de 1728 à 1740 (Charles, p. 103) ; grand-père de René-Charles-Thomas Micault de Souleville, *chanoine-chapelain* de la collégiale Notre-Dame de Lamballe en 1789-1790 (Charles, p. 102).

26 – Ouyce de Beaulieu François.

Date de naissance : 1643 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 081).

Date et lieu de décès : 13 mars 1703, Planguenoual (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5.Mi 081).

Mandat de maire : 1695-1698 (Cornillet, p. 381).

Autres fonctions d'administration locale : alloué de la seigneurie de Lamballe, 1672-1697 (Cornillet, p. 375).

27 – Rébillon de Basse-Cour Jean-Pierre.

Date et lieu de naissance : 1688 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Date et lieu de décès : inhumé le 6 mars 1760, cimetière Saint-Jean, Lamballe (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 7 décembre 1745 – 1^{er} janvier 1746 – 31 décembre 1747 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 5).

Durée de l'échevinage : 1736-1760 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 4 à 9).

Autres fonctions d'administration locale : procureur du roi, 1734 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 3) ; greffier de la Communauté de ville, 1744-1746 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 4) ; administrateur des hôpitaux, 1745 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 5).

Liens familiaux dans le corps de ville : beau-père de François Genty (n° 10).

28 – Renault Jean.

Date et lieu de décès : février 1726, Lamballe Notre-Dame et Saint-Jean (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – B 2719).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 2 décembre 1720 – 1^{er} janvier 1721 – 31 décembre 1722 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1 et 2).

Durée de l'échevinage : 1716-1726 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1 et 2).

Autres fonctions d'administration locale : procureur de la seigneurie de Lamballe, 1702 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – B 2719) ; trésorier de la fabrique Notre-Dame, 1707-1708 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 20 G 136) ; receveur des rentes de la seigneurie de Lamballe, 1709-1714 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – B 2719) ; greffier de la communauté de ville, 1716-1721 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1).

Liens familiaux dans le corps de ville : gendre de Guillaume Beufuer de Chamblanc, échevin, avant 1697-1717 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 18 et 1).

29 – Revel de L'Etang Jacques I.

Date et lieu de décès : 17 septembre 1726, Lamballe Saint-Jean (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 248).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 20 décembre 1724 – 1^{er} janvier 1725 – 17 septembre 1726 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 2).

Durée de l'échevinage : 1714-1726 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 1 et 2).

Autres fonctions d'administration locale : trésorier de la fabrique Notre-Dame, 1714-1718 (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 20 G 137).

Liens familiaux dans le corps de ville : gendre de Pierre Serviget de La Bouyère (n° 31).

30 – Revel de L'Etang Jacques II.

Profession : marchand (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 4103).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 22 février 1766 (entre en fonction le jour même) – 31 décembre 1767 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 10).

Durée de l'échevinage :

Autres fonctions d'administration locale : miseur de la communauté de ville, 1773-1774 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine – C 509).

31 – Serviget de La Bouyère Pierre.

Profession : issu d'une famille de négociants en toiles et soieries (La Motte-Rouge, p. 579).

Mandat de maire : 1698 – 1706 (Cornillet, p. 381).

Durée de l'échevinage : avant 1695-1728 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 18 et BB 3).

Liens familiaux dans le corps de ville : allié à Louis Chauvel (n° 7) et à Mathurin Chauvel du Val (n° 8) (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 247) ; beau-père de Louis Malinge de La Salle-Plestan (n° 22) (Bibl. municip. de Lamballe – BB 2) ; beau-père de Jacques Revel de l'Etang I (n° 29) (Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 5 Mi 247).

32 – Tavet de La Coudraie Jean.

Profession : médecin, maître chirurgien des hôpitaux (Dutemple, II, p. 154).

Mandat de maire (élection ; entrée en fonction ; fin de la charge) : 21 décembre 1730 – 1^{er} janvier 1731 – 31 décembre 1732 (Bibl. municip. de Lamballe – BB3).

Durée de l'échevinage : 1725-1768 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 2 à 10).

Autres fonctions d'administration locale : administrateur des hôpitaux, 1725, 1726, 1727 (Bibl. municip. de Lamballe – BB 2) ; trésorier de la fabrique Notre-Dame, 1728-1732 (Cornillet, p. 386 et Arch. dép. des Côtes-d'Armor – 20 G 137).

RÉSUMÉ

Entre 1695 et 1790, 32 maires se succèdent à Lamballe. Ce corpus restreint permet d'aborder la question de la vie politique au siècle des Lumières dans une petite cité bretonne. L'examen montre ainsi que la fonction, en dépit de sa lourdeur, est convoitée et que son titulaire peut se retrouver au cœur de nombreux conflits. Et cela même s'il jouit d'un incontestable statut de notable. Son autorité s'appuie en effet sur un véritable patrimoine tant matériel qu'immatériel. Biens – terres, maisons –, habitudes de consommation, formation, expérience de l'administration paroissiale ou échevinale, tout autant que l'appartenance à divers réseaux politiques, culturels ou religieux contribuent à préparer l'accès à la plus haute charge locale.